

OBJET LOCATION D'ENGINS

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin de permettre d'une part la réalisation d'opérations de chargement, de transport et de mise en œuvre de matériaux liés aux activités et chantiers dont elle a la charge, d'autre part la manutention du personnel communal durant les interventions, la Commune avait lancé un appel offres à la date du 15 juin 2006 pour la location d'engins de chantier.

Parmi les chantiers qui sont à la charge de la Commune, on peut citer :

- l'entretien et l'aménagement de voies et places publiques ;
- l'entretien et la création d'espaces verts ;
- le curage préventif des caniveaux et ravines endiguées ;
- la démolition d'immeubles communaux ;
- les travaux relatifs à l'éclairage public et à l'illumination de la Ville ;
- les interventions liées à la prévention des risques et concernant l'organisation des secours ;
- le creusement des fosses mortuaires.

Ce marché était décomposé en sept Lots :

- 1 Pelle hydraulique sur pneus ou chenilles ;
- 2 Chargeur sur pneus ou chenilles ;
- 3 Véhicule élévateur à nacelle ;
- 4 Chargeuse pelleteuse sur pneus ;
- 5 Rouleau compresseur automoteur vibrant avec remorque ;
- 6 Balayeuse-aspiratrice de voirie ;
- 7 Véhicule point à temps.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 août 2006 a attribué les Lots suivants :

- Lot 3 à ELMR,
- Lot 4 à VIRAPIN,

- Lot 5 à VIRAPIN,
- Lot 6 à VEOLIA,
- Lot 7 à MOUSSEAU.

Toutefois, s'agissant des Lots 1 et 2, étant donné que le Cahier des Charges était en inadéquation avec la majorité des matériels existants, la procédure a été déclarée sans suite.

Par ailleurs, concernant le Lot 7, l'entreprise MOUSSEAU, seule soumissionnaire, n'ayant pas fourni les attestations dans les délais impartis, le marché ne lui a pas été attribué.

C'est pourquoi une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée, objet du présent Rapport.

Ce nouveau marché a été décomposé en 3 Lots, répartis en fonction des catégories d'engins les plus couramment utilisés dans le secteur du BTP.

- 1 Pelle hydraulique sur pneus ou chenilles ;
- 2 Chargeur sur pneus ou chenilles ;
- 3 Véhicule point à temps.

Les crédits nécessaires seront imputés au Budget principal 2007 sous les Chapitre 011 et Article 6135. L'estimation prévisionnelle globale s'élève à :

- . 51 537,50 € TTC au minimum,
- . 206 150,00 € TTC au maximum.

Le marché sera passé pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2009.

Lors de sa réunion du 29 août 1997, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

- Lot 1 Franck VIRAPIN,
- Lot 2 Franck VIRAPIN.

En l'absence d'offre pour le Lot 3, la CAO a décidé de le déclarer infructueux et de procéder à une consultation en application de l'Article 35 II-3° du Code des Marchés Publics.

La CAO, réunie le 1er octobre 2007, a finalement attribué le Lot 3 à MOUSSEAU.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la consultation ;

2° de valider la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 3 Lots ;
- marché à bons de commande fixant des montants mini et maxi pour chacun des Lots ;
- durée : de la date de notification du marché et jusqu'au 31/12/2009 ;

3° de m'autoriser à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- . Lot 1 Pelle Hydraulique sur pneu ou chenilles
- . Lot 2 Chargeur sur pneus ou chenilles
- . Lot 3 Véhicule point à Temps

Franck VIRAPIN,
Franck VIRAPIN,
MOUSSEAU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET LOCATION D'ENGINS

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCÉDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 29 août et 1er octobre 2007 ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits au Budget principal 2007 sous les Chapitre 011 et Compte 6135 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-19 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la consultation pour la location d'engins.

ARTICLE 2

Adopte la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;

- marché décomposé en 3 Lots ;
- marché à bons de commande fixant des montants mini et maxi pour chacun des Lots ;
- durée : de la date de notification du marché et jusqu'au 31/12/2009.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- | | | |
|---------|---|-----------------|
| . Lot 1 | Pelle Hydraulique sur pneu ou chenilles | Franck VIRAPIN, |
| . Lot 2 | Chargeur sur pneus ou chenilles | Franck VIRAPIN, |
| . Lot 3 | Véhicule point à Temps | MOUSSEAU. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA